

PROGRAMME DE FORMATION

BS

OBJECTIFS

- Exécuter en sécurité des interventions de remplacement de raccordement simple, des manœuvres dans le respect des textes réglementaires.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Module Tronc commun N°1

- Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif, continu...
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Les différents DOMAINES DE TENSION.
- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.
- Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.
- Le principe d'une HABILITATION
- Définition des symboles d'HABILITATION.
- Les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL
- Les équipements de protection collective et leur fonction
- LA ZONE DE TRAVAIL ainsi que les signalisation et repérages associés
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés sans l'ENVIRONNEMENT.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'article 13.
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

7. Module Intervention BT et de remplacement et raccordement (BS)

- Les limites de l'HABILITATION BS (Autorisations et interdictions, etc).
- les informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
- Les fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT.
- Les moyens de protections individuelles et leurs limites d'utilisation.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des INTERVENTION BT ELEMENTAIRES
- La procédure de remplacement.

INFORMATIONS

PRE-REQUIS :

Aucun pré-requis

DUREE :

14 heures (soit 2 jours)

PUBLIC :

Personnel d'exploitation ou d'entretien « non électricien » appelé à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement de raccordement et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques. Il a reçu préalablement une formation en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées.

LIEU :

En intra, dans votre établissement.

PARTICIPANTS :

1 collaborateur minimum
10 collaborateurs maximum

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Prévoir l'accès à votre établissement et une salle de formation

Une [ATTESTATION DE FORMATION](#) sera remise Après évaluation et contrôle des connaissances, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation électrique.

Article : R4544-10 du code du travail

Formation pouvant être pris en charge par votre **OPCA**.